

**■ Fonds de la Commission
confédérale des territoires
d'Outre-mer : papiers de Marcel
Dufriche
(1930-1964)**

15 B 1

Institut CGT d'histoire sociale Archives confédérales

Fonds de la Commission confédérale des territoires d'Outre-mer : papiers de Marcel Dufriche

1930-1964

15 B 1/1-88

Répertoire numérique détaillé réalisé par Tristan Prieur,
stagiaire en Master 1 Histoire, Patrimoine, Support Virtuel de l'Université Paris XIII-
Villetaneuse
Sous la direction d'Aurélie Mazet, responsable des archives confédérales à l'IHS-CGT
2012

Identification synthétique

Intitulé :	Fonds de la Commission confédérale des territoires d'Outre-mer : papiers de Marcel Dufriche.
Producteur :	Marcel Dufriche, Commission Administrative de la CGT de 1950 à 1965.
Dates extrêmes :	1930-1964
Cote :	15 B 1
Importance matérielle :	8 boîtes
Niveau de description :	Au dossier
Lieu de conservation :	IHS CGT, Montreuil (93).
Conditions d'accès :	La consultation se fait sur place dans la salle de lecture de l'IHS-CGT. Communicable.
Conditions de reproduction :	Se renseigner auprès de l'archiviste.

INTRODUCTION

Ce répertoire numérique détaillé décrit le fonds de la « Commission confédérale des territoires d'Outre-mer : papiers Marcel Dufriche » (cote 15 B 1). Les documents réunis couvrent la période 1930-1964 et représentent les relations entre la CGT et les syndicats confédérés des pays coloniaux sous domination française. Le fonds se compose de 88 articles, répartis en huit boîtes d'archives et une reliure, représentant 0,80 m linéaire.

Présentation du producteur¹

Né à Monaco le 16 octobre 1911, Marcel Dufriche devient contrôleur des Douanes à Dieppe en 1929 et adhère la même année à la CGT. Après son service militaire, il adhère au Parti communiste en 1934. Suite à la réunification des unions locales confédérés, unitaires et autonomes, en décembre 1935, il est élu Secrétaire général de l'union locale réunifiée des syndicats de Dieppe en 1936. En 1938, après la grève générale du 30 novembre contre les décrets de la loi Daladier, il est arrêté et condamné avec plusieurs militants CGT à trois mois de prison mais reprendra son activité à l'union locale de Dieppe en Seine-Maritime.

En 1939, il est mobilisé puis fait prisonnier de guerre en 1940. Evadé de prison en 1941, il entre dans la Résistance et devient tour à tour responsable régional et interrégional du PCF. Arrêté et torturé par la Gestapo en février 1944, il s'évade du train l'emmenant en déportation et reprend la lutte en août. Il obtiendra la médaille de la Résistance.

Après la Libération, il poursuit ses activités militantes à la fois à la CGT et au PCF. Appelé à Paris auprès de Benoît Frachon, il en devient le secrétaire administratif en 1944. À la suite de la scission de la CGT-FO en 1947, il intervient au CCN et au Congrès en tant que « Secrétaire à l'organisation » jusqu'en 1950, date à laquelle il siège à la Commission administrative². Il s'occupe alors de la jeunesse, de la main-d'œuvre immigrée et de la France d'Outre-mer jusqu'en 1965. Il sera successivement poursuivi sans toutefois être condamné pour ses actions militantes contre la guerre du Vietnam puis contre la guerre d'Algérie.

Membre du Comité Central du Parti à partir de 1950 d'abord suppléant puis titulaire en 1956, il abandonne ses responsabilités à la CGT en 1965. Élu membre du conseil municipal de Montreuil en 1959, il est élu maire de la ville en 1971 et en exerce le mandat jusqu'en 1984. Il est décédé le 8 mai 2001.

Historique du fonds

La Commission confédérale des territoires d'Outre-mer (parfois appelée « Commission d'études des Questions d'Outre-mer »), issue de la Commission Administrative de la CGT, est chargée d'entretenir des relations avec les différents syndicats confédérés des pays colonisés sous domination française. La Confédération aide ainsi les syndicats africains et antillais à s'organiser, à s'informer et soutient les grèves et revendications économiques et sociales. Le mouvement syndical aux colonies connut un premier essor modeste au cours du mouvement du Front Populaire ; les syndiqués étaient dans une grande majorité des Européens salariés du secteur privé aussi racistes que les colons. Sur une base raciale et sous le prétexte de différences des statuts et des conventions collectives vont ainsi se

¹ <https://maitron.fr/spip.php?article23234>, notice DUFricHE Marcel, Pierre, Louis par Claude Willard, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 4 février 2020.

² Ancien nom de l'actuelle Commission exécutive confédérale.

constituer à la fois des syndicats européens et des syndicats africains. La répression coloniale dès 1938 va freiner ce développement. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les syndicats se reconstituent pratiquement tous adhérents à la CGT française et majoritairement constitués d'autochtones. Étant donné leur affiliation à la CGT, ils adoptent le modèle d'organisation des unions départementales des fédérations professionnelles et des instances dirigeantes.

Dès octobre 1945, l'ensemble des syndicats adhérents à la CGT sont rassemblés dans la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), formée à Paris dans le but d'unir les organisations syndicales à l'échelle nationale et internationale, défendre la paix et les revendications des travailleurs et lutter contre le fascisme, le colonialisme le racisme et l'impérialisme. La FSM est en fait une nouvelle organisation remplaçant la Fédération syndicale internationale (FSI) qui se dissout peu après sa constitution et rassemble la quasi totalité des syndicats du monde entier à l'exception de l'AFL américaine et du CISC (la Coordination internationale des syndicats chrétiens), par méfiance envers les soviétiques. La Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement (FISE) est le premier département professionnel affilié à la FSM. Alors que la Guerre Froide commence, en raison de l'alignement des militants syndicaux communistes sur la politique extérieure de l'URSS qui refuse le plan Marshall, le Congress of Industrial Organizations (CIO), confédération syndicale nord-américaine et le Trades Union Congress (TUC) britannique quittent la FSM en 1947 ; ils formeront à Londres la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à laquelle adhèrera Force Ouvrière (FO).

En Afrique du Nord et subsaharienne, après l'épuration des militants syndicaux ayant collaboré avec Vichy, le mouvement syndical est à nouveau en pleine expansion. En 1948, le 27^e Congrès de la CGT dénombre plusieurs milliers de militants pour chaque Union africaine. Les syndicats africains CFTC et FO, quant à eux, se formeront respectivement à partir de 1946 et 1949 ; les premiers resteront minoritaires et les seconds concerneront essentiellement des syndicats européens. De son côté, la CGT va rompre avec son attitude ambiguë vis-à-vis des colonies françaises dans les années 30, reconnaissant le droit des peuples à l'autodétermination telle que le déclare une résolution de la FSM votée dès sa création. Toutefois, elle est alors dans une optique de réforme et non de dissolution de l'Union française constituée en 1946, constitutionnellement différente du précédent empire colonial, dans la mesure où les sociétés françaises ont toujours la main mise sur la production et le commerce des territoires coloniaux. Le droit de grève, autorisé en Tunisie, en Algérie et en AOF depuis 1936, est étendu aux autres territoires en 1946 mais l'administration coloniale s'appuie sur les dispositions légales de 1937 pour rendre les grèves illégales : les rassemblements sont interdits, les grévistes peuvent être licenciés, les responsables poursuivis. La répression est souvent aussi féroce contre les syndicats que contre les mouvements indépendantistes.

Dès 1949, la FSM sera interdite de séjour en France et les représentants de la CGT se rendant en Afrique seront soumis à une stricte surveillance et des filatures par les autorités françaises sur place. Lors de son 2^e Congrès, la FSM reconnaît aux pays coloniaux le droit à l'indépendance nationale mais cette question reste l'objet d'âpres débats au sein de la direction de la CGT ; celle-ci renâcle en particulier à voir les peuples d'Afrique noire s'éloigner de la « nation civilisatrice », alors même que les syndicats africains dénoncent les politiques d'assimilation. Ce droit à l'indépendance sera toutefois reconnu à nouveau au III^e Congrès de la FSM à Vienne en 1953.

Les Unions syndicales confédérées en Algérie

Comme pour le Maroc et la Tunisie, la CGT va très tôt reconnaître l'importance de la lutte nationale en Algérie pour l'obtention des libertés démocratiques et « l'extension des droits politiques, sociaux et économiques pour les populations indigènes et coloniales ». Le PCF et la CGT ont cependant des positions plus progressistes. Ils soutiennent les luttes des travailleurs algériens en France comme en Algérie. Toutefois, l'idée que l'Algérie est une province française reste longtemps ancrée dans les mentalités des métropolitains.

En 1945, les syndicats algériens sont divisés en trois Unions, une par département : Oranie, Constantinois et Algérois. Ils sont pour la plupart présents dans les services publics, la Fédération des PTT étant l'une des organisations les plus influentes. Contrairement à la situation pendant l'Entre-deux-guerres, les syndiqués ne sont plus majoritairement européens. En 1946, les trois secrétariats se dotent d'un comité de coordination. En 1948, pendant cette année, les militants CGT sont l'objet d'une forte répression, le gouverneur général et plusieurs directions patronales, notamment celle des PTT. La CGT reste majoritaire aux élections professionnelles devant FO et la CFTC.

Avant 1954, parmi les organisations politiques et syndicales opposées au colonialisme, on compte principalement la CGT-Algérie, le Parti Communiste Algérien (PCA), le Parti du Peuple Algérien (PPA) de Messali Hadj, principal parti politique nationaliste avant l'arrivée du Front de Libération National (FLN), et le mouvement religieux et nationaliste des Oulémas. En 1946, le PPA prend le nom de Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) et en 1954 Mouvement National Algérien (MNA). En 1952, la CGT propose de former « une organisation syndicale unique avec liberté d'appartenance à une tendance, même organisée », proposition que refuseront FO et la CFTC alors que l'Algérie est traversée par de grandes grèves en 1953. Lors de la Ve Conférence des syndicats CGT d'Algérie en juin 1954, le comité de coordination des syndicats confédérés d'Algérie se transforme en une centrale autonome toujours affiliée à la Confédération : l'Union générale des syndicats algériens (UGSA). Dès sa création, cette nouvelle centrale comptant dans ses rangs des nationalistes et des communistes s'annonce farouchement anticoloniale.

Lorsque débute la guerre d'Algérie en novembre 1954, le Parti Communiste français est le seul parti politique d'importance en métropole à se prononcer pour une solution d'autonomie dans l'Union française. De son côté, le Secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon, se prononce clairement pour l'indépendance. Sa position sur la reconnaissance de l'indépendance algérienne étant définitivement adoptée par la direction confédérale, la CGT dissout alors ses organismes en Algérie dont les biens sont transmis aux syndicats algériens désormais indépendants. Le 3 avril 1955, l'état d'urgence est voté par le Parlement français ; les premiers camps « d'hébergement » ou « d'assignation à résidence » de militants syndicaux commencent ainsi à être formés (camps de Lodi pour les Européens, Paul Cazelles pour les Algériens ainsi qu'une dizaine d'autre par la suite sur le sol algérien) et les manifestations et grèves peuvent être considérées comme « portant atteinte à l'ordre public ».

En août, la répression des émeutes dans le Constantinois entraîne des centaines de victimes : pour les syndicats algériens, il s'agit d'un point de non-retour. L'UGSA-CGT, de plus en plus durement réprimée, est menacée de scission : au nom du MNA et du FLN, plusieurs de ses membres se rapprochent de l'anti-communiste CISL. Finalement,

les dissensions entre nationalistes issus de l'ancienne commission ouvrière du MTLD et dont la plupart d'entre eux sont issus de l'UGSA provoquent la création de deux centrales : ceux restant fidèles à Messali Hadj et rejoignant le MNA fonde l'Union syndicale des travailleurs algériens (USTA) en décembre 1955 ; les membres du FLN, quant à eux, forme l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) en février 1956. Alors que la CGT métropolitaine continue à encourager à la fois l'algérianisation du syndicalisme algérien et l'unité syndicale, l'UGSA retire de ses statuts toute référence à la CGT en juin 1956 et adhère à la FSM ; de son côté, l'UGTA devient membre de la CISL en juillet.

Les trois centrales concurrentes vont être contraintes à la clandestinité par la répression gouvernementale. *Le Travailleur algérien*, organe de l'UGSA et *L'Ouvrier Algérien*, de l'UGTA sont fréquemment saisis puis interdits. Le rapport des forces va basculer en faveur de l'UGTA qui au début de l'année 1957 réussit à organiser une grève générale pour soutenir la position du FLN à l'ONU et la résolution du 6^e Congrès de la CISL demandant à la France d'ouvrir les négociations. Durant l'année 1957, le FLN élimine le MNA et décapite la direction de l'USTA. L'UGSA disparaît d'elle-même ; lorsque sa direction appelle ses membres à adhérer à la centrale « frontiste », le Bureau confédéral de la CGT n'intervient pas. La Confédération dissuadera toutefois l'UGTA de former ses propres syndicats de travailleurs algériens en France et gardera un contact étroit avec le FLN.

Aussi bien avant qu'après le coup d'Etat du général de Gaulle en 1958, la CGT continue de dénoncer la guerre et la répression gouvernementale. Alors que le droit à l'autodétermination est reconnu par de Gaulle en septembre 1959, le CCN exige en décembre que des négociations s'engagent entre le gouvernement français et le GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne). Au cours de l'année 1960, FO et la CFTC réclament également la négociation pour le cessez-le-feu et les conditions de l'autodétermination. Dès lors, les centrales syndicales vont jouer un rôle déterminant dans la mobilisation des travailleurs et de la population en France. En février 1961 à Genève, un premier appel commun CGT-UGTA est lancé pour demander l'indépendance immédiate de toute l'Algérie, sans partition du territoire ni statut provisoire. Celle-ci finalement obtenue, la situation syndicale en Algérie ne sera pourtant pas rétablie : en janvier 1963, le président Ben Bella et le FLN écartent les partisans d'une autonomie syndicale présents à la Commission exécutive provisoire chargée de préparer le premier congrès de l'UGTA. Ce coup de force permet au parti au pouvoir de soumettre la centrale syndicale. Toutefois, en raison des positions anticolonialistes de la CGT pendant la guerre, une coopération intersyndicale franco-algérienne peut se poursuivre entre 1962 et 1965.

Les Unions syndicales confédérées en Afrique noire

Les premiers syndicats confédérés importants se sont formés en AOF et au Cameroun, ceux de l'AEF se formant peu après tout en ayant les mêmes structures. Progressivement, les syndicats africains sont dirigés par des autochtones, ce qui encourage la CGT à leur reconnaître une certaine autonomie dans leur action, même si leurs décisions ne coïncident pas toujours avec les vœux de la direction. Bien que la CGT ait souhaité la formation de syndicats uniques, ceux qui se formèrent éclatèrent assez tôt en raison de l'opposition avec les syndicats européens. Dans les faits, les luttes syndicales en Afrique noire se limiteront à des entreprises ou parfois à des branches professionnelles, telles les cheminots ou les enseignants et très peu de contact existeront entre les syndicats et les campagnes.

Une première « conférence intersyndicale panafricaine » est organisée par la FSM à Dakar en avril 1947. À cette occasion est créé le Comité de coordination des Unions de syndicats confédérés de l'AOF et du Togo, alors simple organe de liaison. Le premier mouvement syndical d'importance est la grève des cheminots de 1947-1948 qui ne sera soutenue que par la CGT, le PCF et le Rassemblement démocratique africain (RDA) fondé en 1946 par Félix Houphouët-Boigny. Cette grève d'abord sévèrement réprimée par l'administration est un succès en dépit de l'opposition du syndicat européen des cheminots d'AOF qui y joue le rôle de briseur de grève. La Fédération des cheminots, dont les dirigeants ne sont plus des Blancs mais des autochtones, sera la seule organisation d'importance à toujours rester statutairement autonome à l'égard de la CGT.

Une deuxième conférence panafricaine de la FSM est prévue pour 1950 à Douala, capitale du Soudan français, mais en raison de l'opposition du Haut-commissaire, celle-ci ne peut avoir lieu. La CGT organise alors l'année suivante une conférence limitée aux pays territoires africains sous administration française. Les rapports entre la CGT et les syndicats d'Afrique noire furent déterminés au cours de cette conférence : les syndicats africains appartiennent à la CGT, participent à ses congrès tandis que la CGT prend le relais de la FSM dans l'organisation de la solidarité internationale envers les luttes des travailleurs africains. Par ailleurs, les syndicats africains sont directement représentés aux congrès de la FSM, Abdoulaye Diallo du Soudan français étant vice-président. Enfin, sont mis en place le Comité de coordination de l'AEF et du Cameroun et à nouveau un Comité de coordination de l'AOF et du Togo. Il est prévu que les représentants de la CGT participent à leurs réunions mais que les Africains décident seuls.

L'une des revendications majeures des syndicats africains et antillais est l'adoption d'un Code du Travail d'Outre-mer satisfaisant. Bien que discuté dès 1946, ce n'est qu'en 1951 qu'une loi favorable sera votée à l'Assemblée nationale. Cependant, le Conseil de la République s'étant saisi du texte, la proposition de loi est modifiée de telle sorte que le travail forcé pourrait être maintenu. En réaction, les syndicats confédérés de l'AOF se réunirent en Conférence à Dakar du 6 au 8 octobre 1952 et appelèrent les travailleurs à la grève générale. Malgré la passivité des Français d'Afrique, le mouvement de 1952-1953 pour le vote de la loi et son application est une réussite grâce à l'appui de le RDA ainsi que de la CGT et du PCF en métropole. Ainsi, pour la première fois, une action syndicale africaine s'est avérée déterminante. Comme en 1947, l'administration coloniale tente de réprimer durement les organisations syndicales, pendant et après le mouvement. Des dirigeants syndicaux furent arrêtés mais les protestations qu'elles suscitèrent en Afrique et en France leur rendirent la liberté.

Après la conférence de Dakar, les aspirations nationales africaines vont prendre leur essor. En 1955, les positions des partis et des syndicats se durcissent en AOF, la CGT métropolitaine sous-estimant jusqu'à présent leurs divisions internes. L'idée d'une autonomie syndicale fait son chemin parmi les militants tandis que le RDA, dont une partie de ses membres se rapprochent de plus en plus de l'administration coloniale, exclut ses sections territoriales proches du mouvement communiste. Des dissensions ont alors lieu entre les dirigeants syndicaux, les autonomistes étant jugés opportunistes, « jaunes » par les orthodoxes. La scission a lieu en 1956 avec la création de la CGTA (Confédération générale du travail autonome) au Sénégal avec comme président Sékou Touré ; elle s'étend ensuite à la Guinée. La désaffiliation prend au dépourvu la CGT métropolitaine qui y voit là une manœuvre

du gouvernement français pour la désunir. Toutefois, la Fédération des cheminots, qui prend partie pour l'autonomie, arrive à réconcilier les antagonistes et la crise se résout par la tenue d'un congrès d'unification à Cotonou en janvier 1957 qui réunit et fusionne CGT, CGTA et des organisations autonomes dans l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), première centrale syndicale interafricaine. Celle-ci va très tôt donner une autre orientation doctrinale aux Africains, mettant en retrait la lutte des classes aux profits de l'union de toutes les couches sociales contre le colonialisme.

Toujours est-il que le syndicalisme reste encore très isolé par rapport aux campagnes et le mouvement autonomiste auquel il se rattache est dominé par les représentants de la jeune bourgeoisie africaine. L'indépendance obtenue par les pays d'Afrique noire dont les territoires suivent le découpage colonial datant de la Conférence de Berlin de 1884-1885 entraîne la balkanisation de la région ce qui rend caduque le panafricanisme de l'UGTAN. Les gouvernements néocoloniaux misent en place par les bourgeoisies africaines mettent au pas leurs syndicats nationaux. L'UGTAN éclate alors en plusieurs entités qui disparaîtront entre 1961 et 1963 ; l'histoire de ses entités est encore mal connue.

Méthodologie de classement

L'ensemble du fonds a été classé par Tristan Prieur, dans le cadre d'un stage de deux mois en Master 1 « Histoire, Patrimoine, Support Virtuel » à l'université Paris XIII-Villetaneuse.

Le fonds de la Commission confédérale des territoires d'Outre-mer, initialement intitulé « fonds Marcel Dufriche », était déjà pré-classé par pays et thématique, constituant donc un ensemble cohérent³.

Composition du fonds

Le fonds présenté ici contient les notes, la correspondance et les documents réunis par Marcel Dufriche relatifs à l'Outre-mer. En tant que responsable de la Commission confédérale de 1950 à 1965, il correspondait régulièrement avec les responsables syndicaux et lui-même assista à plusieurs réunions de conférences syndicales ou des comités de coordination AOF-Togo et AEF-Cameroun. Ces dossiers ont été déposés par lui-même à la Confédération⁴.

Le plan de classement adopté est essentiellement fondé sur l'analyse des rapports de la Commission confédérale des Territoires d'Outre-mer avec les syndicats confédérés africains et antillais et leurs échanges d'informations sur l'actualité, l'activité syndicale et les décisions prises par les différentes organisations.

Nous nous contenterons de décrire sommairement les caractéristiques majeures du plan de classement afin de préciser ce que l'on peut ou ne peut pas trouver sous les principales rubriques :

Instances de la CGT : peu nombreux, les documents présents ici portent sur les débats ou les prises de décisions au sein du congrès confédéral ou des commissions confédérales sur des sujets concernant plusieurs pays coloniaux.

Publications de la CGT : nous avons rangé ici quelques bulletins, brochures et tracts produits par la Confédération et qui traitent là aussi de sujets concernant plusieurs pays coloniaux.

³ Nouvelle cotation. Voir en annexe le tableau de concordance.

⁴ Nous n'avons pas la date exacte d'entrée du fonds.

Colonialisme : il s'agit là de plusieurs documents relatifs à l'analyse de la situation dans les pays sous domination coloniale ou néocoloniale par les syndicats confédérés.

Organisations syndicales internationales : nous avons rangé dans cette rubrique tous les documents qui portent sur des sujets concernant l'Afrique traités conjointement par la CGT et la FSM ou la FISE.

Afrique du Nord : nous avons regroupé dans cette rubrique tous les documents relatifs aux relations avec les syndicats confédérés algériens, marocains et tunisiens. Les dossiers algériens, très volumineux, portent à la fois sur l'activité syndicale, la répression avant-guerre et la guerre d'Algérie.

Afrique noire : nous avons regroupé ici tous les dossiers relatifs au mouvement syndical africain dans son ensemble et aux relations avec les syndicats confédérés d'Afrique noire. Étant donné les nombreuses régions concernées, nous avons classé les dossiers par pays et par regroupement territorial tel qu'il existait au temps de l'administration coloniale, avec d'un côté l'AOF et le Togo et de l'autre l'AEF et le Cameroun (le Togo et le Cameroun sont des territoires sous mandats ; chacun est rattaché géographiquement à l'une des deux principales entités).

Antilles : ne comportant qu'un seul dossier, cette rubrique regroupe tous les documents relatifs aux relations avec les syndicats confédérés de la Martinique.

Intérêt du fonds

L'essentiel des documents composant le fonds datent des années 50. Bien que la majorité des pièces soient de la correspondance, on trouve aussi des documents directement issus de l'activité syndicale, tels des rapports de congrès ou de conférence, des motions revendicatives.

Le volume des dossiers à l'Algérie, au Cameroun et au Soudan français sont plus conséquents que les autres comme ceux concernant le Maroc et la Tunisie. Il n'existe pas de dossiers présentant le Sénégal et Madagascar car ils n'ont certainement pas été déposés. En dehors des pays africains, parmi les territoires d'Outre-mer, seule la Martinique présente un dossier ; nous n'en trouvons aucun pour la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane, les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les Indes françaises ou le Viêt-Nam bien qu'il soit avéré de l'existence d'Unions CGT dans ces territoires.

Les dossiers relatifs à l'Algérie sont de loin les plus riches : ils offrent des informations précieuses sur la situation syndicale pendant les années 50, notamment la création de l'UGSA, ainsi que sur la répression subie par les travailleurs algériens aussi bien en Algérie qu'en métropole. Pour compléter leur recherche sur l'Algérie, les lecteurs de ce fonds peuvent consulter celui de la documentation confédérale relative à la CGT et la guerre d'Algérie coté 15 B 4.

Communicabilité

Le fonds de la Commission confédérale des territoires d'Outre-mer : papiers Marcel Dufriche, n'est pas soumis, en tant qu'archives privées, aux délais de communicabilité prescrits par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 et par la réglementation en vigueur refondues dans le Code du patrimoine (partie législative),

livre II, relatif aux archives publiques, sauf en ce qui concerne la protection de la vie privée.

Ce fonds est par conséquent immédiatement et librement communicable. La consultation se fait dans la salle de lecture de l'IHS-CGT, après prise de rendez-vous auprès de l'archiviste, Aurélie Mazet (a.mazet@ihs.cgt.fr).

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

BRESSOL Elyane (dir.), SÉGUY Georges (préf.), *La place et les actions de la CGT dans le monde (1945-2000)*, Institut CGT d'histoire sociale, Montreuil, 2006.

BRUN Jean, *Réflexion sur l'Histoire du syndicalisme africain*, Institut CGT d'histoire sociale, Montreuil, (s.d).

CARDIN Louis, *Histoire de la Fédération CGT des PTT en Algérie*, Institut CGT d'histoire sociale FAPT, Montreuil, 2012.

DEWITTE Philippe, *La CGT et les syndicats d'Afrique occidentale française (1945-1957)*, *Mouvement social*, n°117, octobre-décembre 1981, Éditions de la Découverte, p. 03-32.

DELANOUË Paul, *La CGT et les syndicats de l'Afrique noire de colonisation française, de la Deuxième Guerre Mondiale aux Indépendances*, n°122, *Mouvement social*, janvier-mars 1983, Éditions de la Découverte, p. 103-121.

GASTAUD Maurice, PRUVOST Georges, OMET Marcel (coll.), JOURDAIN Claude (coll.), *Du combat syndical pour la décolonisation à l'Afrique du XXIe siècle : Solidaires !*, publication de l'Institut Louis Saillant et de l'Institut CGT d'histoire sociale, Montreuil, [1992].

POITOU, Jean-Claude (dir.), *Frères. La lutte anticolonialisme de la CGT*, publication du Département International de la CGT, Paris, 1980.

SURET-CANALE Jean, *Afrique, le rôle de la CGT dans la naissance et le développement des syndicats en Afrique occidentale française (AOF), 1937-1957*, n°55, septembre 1995, p. 17-19.

SURET-CANALE Jean, *La CGT et le syndicalisme en Afrique occidentale française (1943-1957)*, n°75, septembre 2000, p.16-18.

Aujourd'hui Afrique, *Des hommes solidaires Maurice Gastaud*, article de Jean-Baptiste Dongala, n°82, décembre 2001, p. 10-12.

Aujourd'hui Afrique, *N° spécial à l'occasion du centenaire de la CGT. Les syndicats et l'Afrique : d'un passé riche de luttes à un avenir d'idées neuves*, n°58, décembre 1995.

Association du centenaire du syndicalisme confédéré, *La CGT et l'anticolonialisme*, table ronde Centenaire, Marseille, 30 mars 1995, publication de l'Institut CGT d'histoire sociale et du Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, 1995.

Colloque OUSA – FSM – CGT, *La solidarité de classe entre les travailleurs et syndicats de France et d'Afrique*, contribution de SURET-CANAL Jean et MORLET Pierre, (s.d.).
Documents de l'Institut CGT d'histoire sociale, *La CGT et les travailleurs des pays d'Outre-mer (1946-1955), choix de textes*, supplément aux Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale, (s.d.).

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Publications CGT

- 65 CFD *Bulletin de presse internationale* (1946-1986)
90 CFD *Bulletin confédéral d'Outre-mer* (1949-1950)
Bulletin de liaisons des travailleurs des pays coloniaux (1951-1955)

Algérie

- 5 CFD 6 Fonds du département international de la CGT
15 B 4 Fonds de la Documentation confédérale relatif à la CGT et à la Guerre d'Algérie (1951-1962)
53 CFD Fonds de l'association d'amitié et de solidarité franco-algérienne (ASFA) (1961-1965)
379 CFD 1-2 Main d'œuvre immigrée MOI : UGTA (1956-1991) ; congrès de l'UGTA (1965-1979), AGTA (1952-1964)

Afrique subsaharienne

- 30 CFD Fonds de la formation et de la coopération de la CGT avec les organisations africaines : fonds Maurice Gastaud (1959-1965)

Photothèque

- 332 FSM

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

Pour l'ensemble du fonds, voir aussi les archives de la FSM et une partie du fonds du département international de la CGT déposées aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis⁵.

Étant donné les nombreuses responsabilités politiques et syndicales de Marcel Dufriche, nous vous conseillons de contacter, l'union départementale de Seine-Maritime, les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis où sont déposées les archives du Parti Communiste Français ainsi que les Archives municipales de Montreuil et le Musée de l'Histoire Vivante de Montreuil.

⁵ Instruments de recherche provisoires disponibles en salle de lecture.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AEF : Afrique Équatoriale Française
AFL : American Federation of Labour-Congress
AOF : Afrique Occidentale Française
CA : Commission administrative
CCN : Comité confédéral national
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CIO : Congress of Industrial Organizations
CISL : Confédération internationale des syndicats libres
CGT : Confédération générale du travail
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
FISE : Fédération internationale syndicale de l'enseignement
FSM : Fédération syndicale mondiale
FLN : Front de Libération National
FO : Force Ouvrière
GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne
MNA : Mouvement National Algérien
MTLD : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques
PCA : Parti Communiste Algérien
PPA : Parti du Peuple Algérien
s.d. : sans date
TUC : Trade Unions Congress
UGSA : Union générale des syndicats algériens
UGTA : Union générale des travailleurs algériens
UGTAN : Union générale des travailleurs d'Afrique noire
USTA : Union syndicale des travailleurs algériens
UPC : Union des Populations du Cameroun

SOMMAIRE DU RÉPERTOIRE

INSTANCES DE LA CGT	15 B 1/1-5
PUBLICATIONS DE LA CGT	15 B 1/6-8
COLONIALISME	15 B 1/9-11
ORGANISATIONS SYNDICALES MONDIALES	15 B 1/12-13
AFRIQUE DU NORD	15 B 1/14-54
Algérie	15 B 1/14-37
Centrales syndicales	15 B 1/14-18
V ^e Conférence algérienne des syndicats	15 B 1/19-28
Départements	15 B 1/29-32
Répression avant-guerre.....	15 B 1/33-37
Guerre d'Algérie	15 B 1/38-52
Maroc	15 B 1/53
Tunisie	15 B 1/54
AFRIQUE NOIRE	15 B 1/55-87
Organisation du mouvement syndical	15 B 1/55-61
Afrique Occidentale Française (AOF) et Togo	15 B 1/62-74
Afrique Équatoriale Française (AEF) et Cameroun.....	15 B 1/75-87
ANTILLES	15 B 1/88

INSTANCES DE LA CGT

- 15 B 1/1** Immigration nord-africaine : intervention au 28^e congrès de la CGT. 1951
- 15 B 1/2** Commission confédérale des pays d'Outre-mer : circulaires adressées aux Unions territoriales. 1956
- 15 B 1/3** Motion Comité confédéral national (CCN). (s.d.)
- 15 B 1/4** Circulaires de la Confédération aux organisations. 1951, 1956
- 15 B 1/5** Commissions confédérales : notes de réunions manuscrites, tableau de frais. 1950-1953

PUBLICATIONS DE LA CGT

- 15 B 1/6** Code du travail dans les territoires d'Outre-mer : circulaires, proposition de résolution à l'Assemblée nationale, exemplaire du Code du travail présenté par la CGT, circulaires aux Unions syndicales d'Outre-mer, correspondance. 1952-1956
- 15 B 1/7** *Bulletins d'information à l'usage des Unions de syndicats des pays coloniaux.* 1956
Collection incomplète, seulement les numéros 3, 5, 6 et 7.
- 15 B 1/8** Tract CGT adressé aux travailleurs d'Afrique du Nord. (s.d.)
Document bilingue français-arabe.

COLONIALISME

- 15 B 1/9** Conférences inter-africaines du travail : compte rendus, résolutions. 1948, 1955
Documents traduits de l'anglais en français.
- 15 B 1/10** Conférence sur le néocolonialisme, Leipzig, 5-8 avril 1961 : notes manuscrites, intervention de Marcel Dufriche, correspondance. 1961
- 15 B 1/11** Rapport et notes sur la situation syndicale en Afrique. 1949, 1952, 1955

ORGANISATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES

- 15 B 1/12** Relations avec la Fédération syndicale mondiale (FSM) : notes de congrès, avis sur la situation syndicale dans les territoires africains sous domination française, rapport sur l'éducation syndicale, correspondance. 1955-1956

15 B 1/13 Relations avec la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) : rapport sur la situation des enseignants en Afrique noire, statuts du syndicat du personnel de l'enseignement primaire public du Dahomey (1955), correspondance.

1955

Le Secrétaire général de la FISE est Paul Delanoue. Concerne notamment l'affaire Edouard Essouna, ancien Secrétaire général du syndicat des instituteurs du Gabon emprisonné.

AFRIQUE DU NORD

ALGERIE

15 B 1/14-18 Centrales syndicales. 1930-1959

15 B 1/ 14 Premier congrès des syndicats confédérés de l'Afrique du Nord, Alger, 16 février 1930 : brochure éditée par la CGT (1930)

15 B 1/15 Relations avec le Comité de coordination des syndicats confédérés d'Algérie, puis de l'UGSA-CGT : circulaire, rapports de session, statuts de l'Union générale des syndicats algériens (1954), appel de l'UGSA aux travailleurs algériens (1955), rapport économique au Comité de coordination des syndicats confédérés d'Algérie, résolution de congrès local, compte rendu, notes manuscrites, correspondance avec les organisations. (1952-1956)

Les statuts de l'UGSA ont été adoptés suite à la V^e Conférence algérienne des syndicats (1954). Contient notamment une brochure en langue arabe.

15 B 1/16 Délégation en Algérie de Lucien Monjauvis : notes d'entretiens remises à Marcel Dufriche (1956)

Lucien Monjauvis était Secrétaire de la Fédération CGT de la métallurgie de la région parisienne.

15 B 1/17 Charte revendicative des ouvriers algériens : brochure bilingue français-arabe, coupures de presse (1951)

15 B 1/18 *L'Ouvrier algérien*, organe central de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). (1958-1959)

Reliure, fac-similé. Il s'agit d'une publication non-CGT.

5 B 1/19-28 V^e Conférence algérienne des syndicats, Alger, 24-27 juin 1954

15 B1/19 Préparation et organisation : procès-verbal de réunion, déroulement des travaux, notes manuscrites, correspondance.

Contient des photographies déposées à la photothèque.

15 B 1/20 Intervention de Marcel Dufriche : discours dactylographié avec notes manuscrites.

15 B 1/21 Projet de budget : rapport financier, notes manuscrites, correspondance.

15 B 1/22 Analyses économiques et sociales : rapports de Driss Oudjina et Lakdar Kaidi, exposé de la commission économique.

Driss Oudjina : membre du bureau du Comité de coordination et du conseil général de la FSM ; Lakdar Kaidi : Secrétaire général du comité de coordination et membre du conseil exécutif de la FSM.

- 15 B 1/23 Rapport d'André Ruiz sur l'organisation syndicale.
André Ruiz : Secrétaire général du Comité de coordination et membre du conseil général de la FSM.
- 15 B 1/24 Chartes revendicatives du mouvement syndical algérien.
Concernent notamment : les revendications économiques et sociales, le chômage, l'augmentation générale du pouvoir d'achat, les ouvriers agricoles, les jeunes, les femmes, la fonction publique, la scolarisation, l'amélioration des assurances sociales.
- 15 B 1/25 Résolutions, appels, motion.
Concerne notamment : l'éducation, les ouvriers agricoles, l'organisation syndicale, la répression en Algérie, la situation au Maroc, les femmes travailleuses, l'organisation des jeunes travailleurs.
- 15 B 1/26 Correspondance avec le ministre de l'Intérieur François Mitterrand.
- 15 B 1/27 Soutien de la CGT : communiqué du CCN des 17 et 18 juin 1954.
- 15 B 1/28 Brochure intitulée *Vive la Ve Conférence algérienne des syndicats. Pour le renforcement de l'unité de la classe ouvrière et des syndicats CGT* éditée par la FSM, pochette bilingue français-arabe.
Contient notamment un schéma organisationnel du mouvement syndical algérien CGT.
- 15 B 1/29-32** Départements. 1946-1957
- 15 B 1/29 Relations avec l'Union des syndicats confédérés de l'Algérois : tract, compte rendu du 9^e congrès de l'Union des syndicats confédérés de l'Algérois (1953)
Tract bilingue français-arabe.
- 15 B 1/30 Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Constantinois : rapport, tract, correspondance (1953-1956)
- 15 B 1/31 Relations avec l'Union des syndicats confédérés d'Oranie : mémoire, brochure du 2^e Congrès (décembre 1945), rapports du Secrétaire général au 5^e Congrès (avril 1953), extraits du numéro 17 du *Bulletin intérieur* (juin 1955), coupure de presse, correspondance (1946-1957)
L'éditorial du *Bulletin intérieur* est bilingue français-arabe.
- 15 B 1/32 Epuration après la Seconde Guerre mondiale : brochure de l'union départementale d'Oran aux membres de la Commission de Déchéance et de Reconstruction syndicale. (s.d.)
- 15 B 1/33-37** Répression avant-guerre. 1951-1953
- 15 B 1/33 Projet de meeting de solidarité envers les peuples d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, Paris, 21 décembre 1951 : communiqués, mots d'ordre prévisionnel, notes manuscrites, correspondance (1951)
- 15 B 1/34 Procès des quatorze travailleurs algériens de Lyon, septembre 1951, suivi de la CGT : communiqués, tracts, rapport, coupures de presse, extrait de *L'Humanité*, notes manuscrites, correspondance (1951)
- 15 B 1/35 Procès de Blida et de Descartes, suivi de la CGT : projet d'appel, tracts, rapports, communiqué, notes manuscrites, correspondance (1951-1952)

- 15 B 1/36 Affaire de Chaumont, août 1953, suivi CGT : rapport de l'Union départementale de Haute-Marne, coupures de presse, correspondance (1953)
 Concerne en particulier la répression d'une manifestation à Chaumont ayant entraîné la mort d'un manifestant algérien.
- 15 B 1/37 Condamnation répression syndicale : résolution des délégués syndicaux nord-africains aux Journées d'études du 1er et du 2 mars 1952, coupures de presse (1952-1953)

GUERRE D'ALGERIE

- 15 B 1/38** Répression contre les travailleurs algériens en Algérie et en métropole, condamnation de la CGT et solidarité avec les réprimés : tracts, brochures CGT et FSM, résolutions, coupures de presse, correspondance. 1954-1962
 Parmi les tracts de la CGT, un est bilingue français-arabe ; ce dossier contient une carte postale de l'Association d'amitié et de solidarité franco-algérienne déposée à la photothèque.
- 15 B 1/39** Comité national d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord : communiqués, numéros du *Bulletin d'Information* du Comité, correspondance. 1955-1956
 Constitué le 6 novembre 1955. Le siège se situe 10 rue Vézelay Paris VIIIe ; Marcel Dufriche fut membre du secrétariat.
- 15 B 1/40** Journée nationale pour la fin de la guerre en Algérie le 5 février 1956, soutien de la CGT : circulaire adressée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales. 1956
 Appel lancé par le Comité national d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord.
- 15 B 1/41** Brochure intitulée *La vérité sur l'Algérie*, projet d'une nouvelle édition : documentation préparatoire, communiqués, notes manuscrites. 1956-1957
 Cette brochure est éditée par le Comité d'information et d'action pour la solution pacifique des problèmes d'Afrique du Nord.
- 15 B 1/42** Internement des Algériens en France : liste des camps, extrait de *L'Humanité*, communiqué du Bureau fédéral de l'Union syndicale des Travailleurs Algériens, correspondance. 1958-1959
- 15 B 1/43** Refus de participation à la guerre, internement des jeunes soldats : liste des internés, brochure, tracts, communiqué, correspondance. 1958-1959
 La CGT suit particulièrement l'affaire Alban Liechti.
- 15 B1/44-45** Internement de militants syndicaux algériens en Algérie. 1955-1959
- 15 B 1/44 Liste des camps, listes récapitulatives des victimes de la répression, listes des internés au camp de Lodi par professions, listes des internés au camp de Bossuet, liste de la prison civile d'Oran, liste des internés du camp de Saint-Leu, liste des postiers incarcérés en Algérie au 6 octobre 1958 (1955-1958)

Concernent notamment les militants arrêtés en France et transférés en Algérie ; les camps de Lodi et de Bossuet se trouvent dans le département d'Alger ; le camp de Saint-Leu se trouve en Oranie.

15 B 1/45 Suivi de la CGT par Fédération professionnelle : correspondance (1955-1959)

Concerné en particulier les Fédérations des industries chimiques, des PTT, des Cadres et techniciens des chemins de Fer, des cheminots, de fonctionnaires, des employés et cadres, des industries de l'énergie et de l'alimentation.

15 B 1/46 Tortures et sévices sur des internés en Algérie : déclaration de protestation de quarante-neuf avocats à l'Assemblée nationale (1957), tract, rapport, coupures de presse, correspondance. 1957-1961

15 B 1/47-48 Publications et presse hors CGT

15 B 1/47 Collection de tracts, communiqués, brochures et bulletins (1952-1959)

Contient notamment des tracts du Parti communiste algérien, de la CFDT, les deux premiers numéros de *Clarté*, bulletin intérieur du Comité de défense des libertés républicaines et un tract bilingue français-arabe du FLN.

15 B 1/48 Presse (1953-1962)

Contient notamment le *Travailleur algérien*, journal édité par l'UGSA.

15 B 1/49-50 Relations avec la métropole. 1955-1964

15 B 1/49 Délégation algérienne à Paris, le 3 mars 1955 : circulaires de la délégation adressées aux syndicats (1955)

15 B 1/50 Après-guerre, solidarité avec l'Algérie : déclarations communes CGT-UGTA, coupures de presse (1962-1964)

Concerné notamment la scolarisation des Algériens en France.

15 B 1/51-52 Emigration en France, suivi de la CGT. 1954-1964

15 B 1/51 Proposition de résolution à l'Assemblée nationale (1956), note du ministère de l'Intérieur (1959), extrait d'une préparation de congrès FLN, tracts, coupure de presse, communiqué, correspondance (1954-1964)

15 B 1/52 Grève des travailleurs algériens : coupures de presse, rapports sur la mobilisation, appel aux travailleurs algériens, tracts des syndicats des travailleurs algériens, circulaire et correspondance adressées aux Unions départementales (1957)

MAROC

15 B 1/53 Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Maroc : correspondance. 1952

TUNISIE

15 B 1/54 Relations avec l'Union des syndicats confédérés de Tunisie : correspondance. 1955

AFRIQUE NOIRE

ORGANISATION DU MOUVEMENT SYNDICAL

- 15 B 1/55** Extraits d'un rapport sur le développement du mouvement syndical en Afrique noire. (s.d.)
- 15 B 1/56** Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN) : résolution, déclaration, tracts. 1958-1959
Le siège de l'UGTAN se trouve à Dakar, Sénégal.
- 15 B 1/57** Formation syndicale par la FSM, projet de stage à Dakar : programme prévisionnel, correspondance. 1956
- 15 B 1/58** Surveillance de l'activité syndicale : rapport confidentiel de l'inspecteur territorial du Travail de Sénégal et Mauritanie sur la grève du 3 novembre à Dakar, lettre de demande de renseignements par la Direction générale de l'Intérieur. 1952
- 15 B 1/59** Conférence sur la Sécurité sociale dans les territoires d'Outre-mer : communiqué, résolution des délégués de l'Afrique noire. 1952
- 15 B 1/60** Comité préparatoire de la Conférence syndicale africaine de Cotonou : déclaration commune, communiqué. 1956
- 15 B 1/61** Rapport de réunion de Commission Administrative. 1946
Il s'agit d'un fac-similé.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE (AOF) ET TOGO

- 15 B 1/62** Relations avec le Comité de coordination des Unions syndicales confédérées de l'AOF et du Togo : procès-verbal de réunion, numéro du 1er mai 1954 de l'organe officiel du Comité intitulé *Le Travailleur Africain*, circulaire adressée aux organisations de la CGT, correspondance. 1952-1956
- 15 B 1/63** Conférence syndicale pour l'enseignement primaire en AOF, Dakar, 9-10 octobre 1952 : rapport du syndicat du personnel enseignant de la Guinée Française, compte rendu. 1952
- 15 B 1/64** Relations avec l'Union des syndicats confédérés de Côte d'Ivoire : rapport au 29e Congrès de la CGT sur la situation syndicale en Côte d'Ivoire (juin 1953), rapport sur les salaires des ouvriers et chauffeurs africains (1955), notes remises à la commission parlementaire de l'Union française, tracts, procès-verbal de réunions, décision de commission paritaire mixte locale, motions revendicatives, statuts d'organisation, notes manuscrites, coupures de presse, correspondance avec les organisations. 1952-1957
- 15 B 1/65** Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Dahomey : extrait de statuts d'une organisation syndicale locale, motions revendicatives,

règlement intérieur d'entreprise locale, décision de commission paritaire mixte locale, correspondance avec les organisations. 1952-1956

Parmi les motions, certaines ont été votées à l'occasion de la journée revendicative du 1er mai 1954. Ce dossier contient un négatif de photo prise le 1er mai 1955 à Cotonou déposé à la photothèque.

15 B 1/66 Relations avec l'Union des syndicats confédérés de Guinée : extrait du Plan Shuman (septembre 1950), articles de Sekou Touré parus dans l'organe hebdomadaire CGT Guinée *L'ouvrier* (septembre 1953), procès-verbal meeting du 1er mai 1955, motions revendicatives, communiqué, notes manuscrites, correspondance avec les organisations. 1950-1957

La fin de l'année 1953 est marquée par d'importantes grèves en Guinée.

15 B 1/67 Relations avec l'Union des syndicats confédérés de Haute-Volta : correspondance. 1953-1956

15 B 1/68 Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Niger : rapport au 29^e Congrès de la CGT sur la situation syndicale au Niger (juin 1953), motions revendicatives, rapport, note sur les infractions aux dispositions du Code du travail d'Outre-mer commises par les employeurs, correspondance avec les organisations. 1953-1956

Parmi les motions revendicatives : trois votées à l'occasion de la journée revendicative du 1er mai 1956 dont une de protestation contre l'arrestation de dirigeants syndicaux Bakary Djibo et Hima Dembelé en mars 1954.

15 B 1/69-73 Soudan français. 1953-1956

15 B 1/69 Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Soudan français : rapport au 29^e congrès de la CGT sur la situation syndicale au Soudan (juin 1953), rapport en vue du III^e congrès syndical mondial FSM (septembre 1953), compte rendu de la journée revendicative du 8 août 1954, numéro de l'organe officiel de l'Union régionale des syndicats du Soudan intitulé *Barakela*, motions revendicatives, motions de protestation, carte syndicale, rapport d'affaires judiciaires, extraits des minutes de greffe, correspondance avec les organisations (1953-1956) Ce dossier contient des photographies déposées à la photothèque.

15 B 1/70 V^e Congrès de l'Union des syndicats confédérés du Soudan français, 12 juin 1954 : discours d'ouverture du président de séance, rapport d'activité, communiqué, appel aux travailleurs soudanais, motions, résolutions parues dans l'organe officiel de l'Union régionale des syndicats du Soudan *Barakela* (1954)

15 B 1/71 Procès du Secrétaire général de l'Union régionale des syndicats confédérés du Soudan français, Abdoulaye Diallo, mars-août 1954, soutien de la CGT : numéro de l'organe officiel de l'Union régionale des syndicats du Soudan intitulé *Barakela*, communiqué, tract, motions de protestation, résolutions, coupures de presse, notes manuscrites, correspondance (1954)

- 15 B 1/72 Grève des travailleurs de l'Energie de Bamako, suivi de la CGT : extraits des minutes du greffe du tribunal de première instance de Bamako, assignation en référé du tribunal de première instance de Bamako, note à l'Assemblée territoriale du Soudan français, résolutions, communiqué, correspondance (1954-1955)
- 15 B 1/73 Comité soudanais du Mouvement de la Paix : résolution. (1955)

- 15 B 1/74** Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Togo : rapport au 29^e congrès de la CGT sur la situation syndicale au Togo (juin 1953), correspondance avec les organisations. 1953-1956
 Contient de la documentation rajoutée a posteriori sur l'histoire syndicale du Togo.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE (AEF) ET CAMEROUN

- 15 B 1/75** Relations avec le Comité de coordination des Unions syndicales confédérées de l'AEF et du Cameroun : rapports de session, résolutions, communiqué, rapport sur la situation des syndicats en Oubangui-Chari (novembre 1952), notes manuscrites, correspondance. 1952, 1956

- 15 B 1/76** Motion des responsables syndicaux de l'AEF. 1952

- 15 B 1/77** Intervention de délégué de l'AEF au III^e congrès des syndicats tchécoslovaques (19-24 mai 1955). 1955

- 15 B 1/78** Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Gabon : rapports manuscrits et dactylographié, mémoire, procès-verbaux de réunions, tract, statuts d'organisation, correspondance avec les organisations. 1953-1957
 Classement par unions locales.

- 15 B 1/79-83** Relations avec l'Union des syndicats confédérés d'Oubangui-Chari : rapport, résolution revendicative, cartes de syndiqués, correspondance avec les organisations. 1953-1957

15 B 1/79 Régions d'Alindo et Mobaye.

15 B 1/80 Région de Bambari.

15 B 1/81 Région de Bangui.

Contient des photographies déposées à la photothèque.

15 B 1/82 Régions de Bria et Yalinga.

15 B 1/83 Autres localités.

- 15 B 1/84** Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Tchad : rapport, liste d'imposition des régions du Tchad, statuts d'organisation, correspondance avec les organisations. 1953-1957
 Contient notamment une lettre en russe de juillet 1956 traduite en français adressée par le Comité Central du PCUS au Secrétaire général de l'Union des syndicats du Tchad.

- 15 B 1/85** Relations avec l'Union des syndicats confédérés du Cameroun : motions revendicatives, résolutions, communiqués du Bureau central,

manifeste du Comité exécutif (mai 1955), compte rendu de mission syndicale, note de service d'une entreprise locale, coupures de presse, notes manuscrites, correspondance avec les organisations.

1952-1956

Contient une photographie déposée à la photothèque.

15 B 1/86 Répression contre les syndicats confédérés du Cameroun, condamnation de la CGT et solidarité avec les réprimés : rapport de délégation CGT auprès du ministère de l'Outre-mer (décembre 1955), pétition FSM, liste des responsables et syndiqués CGT emprisonnés à New-Bell, compte rendu manuscrit de la délégation confédérale effectuée au Cameroun (juillet 1955), correspondance. 1955-1956

La prison de New-Bell se trouve à Douala, capitale du Cameroun. Ce dossier contient notamment une lettre en espagnol adressée par la Centrale unique des travailleurs du Chili au Président de la République.

15 B 1/87 Relations avec l'Union des Populations du Cameroun : rapport confidentiel sur le Secrétaire général de l'Union des syndicats confédérés du Cameroun Jacques NGOM, tracts, communiqués, coupures de presse. 1955

L'Union des Populations du Cameroun (UPC) est un mouvement indépendantiste.

ANTILLES

15 B 1/88 Relations avec les syndicats confédérés de la Martinique : communiqué du Bureau confédéral, texte de la loi du 3 avril 1950 sur la rémunération des fonctionnaires dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, proposition de loi à l'Assemblée nationale tendant à modifier et compléter la loi du 3 avril 1950, motion de grève générale, coupure de presse, correspondance. 1950-1952

Concerne l'acquittement de seize militants martiniquais en 1951 et la grève des fonctionnaires de Martinique de 1952.

ANNEXES

Tableau de concordance des cotes

Ancienne cote	Nouvelle cote
60 CFD 1/1	15 B 1/16
60 CFD 1/2	15 B 1/7
60 CFD 1/3	15 B 1/2
60 CFD 1/4	15 B 1/30
60 CFD 1/5	15 B 1/31
60 CFD 1/6	15 B 1/54
60 CFD 1/7	15 B 1/29
60 CFD 1/8	15 B 1/1
60 CFD 1/9	15 B 1/49
60 CFD 1/10	15 B 1/63
60 CFD 1/11	15 B 1/88
60 CFD 1/12	15 B 1/5
60 CFD 1/13	15 B 1/60
60 CFD 1/14	15 B 1/8
60 CFD 1/15	Décoté : transféré dans le fonds Département International CGT
60 CFD 1/16	15 B 1/76
60 CFD 1/17	15 B 1/59
60 CFD 1/18	15 B 1/53
60 CFD 2/1	15 B 1/14
60 CFD 2/2	15 B 1/39
60 CFD 2/3	15 B 1/15
60 CFD 2/4	15 B 1/40
60 CFD 2/5	15 B 1/17
60 CFD 2/6	15 B 1/77
60 CFD 3/1	15 B 1/47
60 CFD 3/2	15 B 1/48
60 CFD 3/3	15 B 1/3
60 CFD 3/4	15 B 1/4
60 CFD 4	Néant : contenu transféré dans le dossier 60 CFD 2/3.
60 CFD 5/1-10	15 B 1/19-28
60 CFD 6/1	15 B 1/52
60 CFD 6/2	Décoté : transféré dans le fonds Main-d'œuvre immigré
60 CFD 7	Néant : contenu transféré dans le dossier 60 CFD 2/2
60 CFD 8	15 B 1/18
60 CFD 9	15 B 1/10
60 CFD 10/1	15 B 1/38
60 CFD 10/2	15 B 1/33
60 CFD 10/3	15 B 1/34
60 CFD 10/4	15 B 1/35
60 CFD 10/5	15 B 1/36
60 CFD 10/6	15 B 1/41
60 CFD 10/7	15 B 1/42
60 CFD 10/8	15 B 1/43
60 CFD 10/9	15 B 1/44
60 CFD 10/10	15 B 1/45
60 CFD 10/11	15 B 1/46

60 CFD 10/12	15 B 1/51
60 CFD 10/13	15 B 1/50
60 CFD 10/14	15 B 1/37
60 CFD 11	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 12	15 B 1/64
60 CFD 13	15 B 1/65
60 CFD 14	15 B 1/66
60 CFD 15	15 B 1/67
60 CFD 16	15 B 1/68
60 CFD 17	15 B 1/56
60 CFD 18/1	15 B 1/69
60 CFD 18/2	15 B 1/71
60 CFD 18/3	15 B 1/72
60 CFD 18/4	15 B 1/70
60 CFD 18/5	15 B 1/73
60 CFD 18/6	15 B 1/55
60 CFD 19/1	15 B 1/12
60 CFD 19/2	15 B 1/13
60 CFD 19/3	15 B 1/9
60 CFD 19/4	15 B 1/85
60 CFD 19/5	15 B 1/86
60 CFD 19/6	15 B 1/87
60 CFD 19/7	15 B 1/75
60 CFD 19/8	15 B 1/62
60 CFD 20/1	15 B 1/58
60 CFD 20/2	15 B 1/74
60 CFD 21	15 B 1/78
60 CFD 22	15 B 1/84
60 CFD 23-24	15 B 1/79-83
60 CFD 25	Décoté
60 CFD 26	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 27	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 28	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 29	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 30	Manquant
60 CFD 31	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 32	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 33/1	15 B 1/6
60 CFD 33/2	15 B 1/61
60 CFD 34	Décoté : transféré dans le fonds Formation syndicale en Afrique.
60 CFD 35	Décoté : transféré dans le fonds Formation syndicale en Afrique.
60 CFD 36/1	Décoté : transféré dans le fonds Formation syndicale en Afrique.
60 CFD 36/2	15 B 1/11
60 CFD 37	Décoté : transféré dans le fonds Formation syndicale en Afrique.
60 CFD 38/1	Décoté : documentation ajoutée a posteriori
60 CFD 38/2	15 B 1/32
60 CFD 39	15 B 1/57
60 CFD 40	Retiré du fonds et re-coté en 90 CFD
60 CFD 41	Retiré du fonds et re-coté en 90 CFD
60 CFD 42	Décoté

Index

Les noms de lieux sont en minuscule italique, les noms de personnes en petite capitale, les noms de matières en romain. Les références renvoient aux cotes du répertoire.

A

affaire (judiciaire), 36, 43
Afrique du Nord, 8, 33, 39, 55
Afrique Équatoriale Française (AEF), 75-77
Afrique noire, 11, 56, 59,
Afrique Occidentale Française (AOF), 62-63
Alger, 19-28, 44
Algérie, 16, 25, 38, 40, 44-46, 50
Algérois, 29
Alindao, 79
association, 38
Assemblée nationale, 6, 46, 51
assemblée territoriale, 72

B

Bambari, 80
Bangui, 81
Bossuet, 44
Blida, 35
Bria, 82

C

Cameroun, 75, 85-87
Chaumont, 36
Confédération générale du travail (CGT), 1, 4, 8, 14, 27, 34-36, 38, 40, 43, 45, 47-48, 62, 64, 66, 68-69, 71-72, 86
Code du travail, 6, 68
Comité confédéral national (CCN), 3, 27
Comité de coordination, 15, 22-23, 62, 75
commission, 2, 5, 22, 61, 64-65
conférence, 9-10, 19-28, 59, 63
congrès, 1, 12, 14, 31, 64, 68-69, 70, 74, 77
Constantinois, 30
Côte-d'Ivoire, 64
Cotonou, 60

D

Dahomey, 65
Dakar, 56, 58, 63
délégation, 16, 49, 86
DEMBELE (Hima), 68
Descartes, 35
DIALLO (Abdoulaye), 71
DJIBO (Bakary), 68
Douala, 86
DUFricHE (Marcel), 10, 16, 20, 39

E

émigration, 51-52
énergie, 45, 72
enseignement, 13, 63
- voir aussi scolarisation

F

Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE), 13
Fédération syndicale mondiale (FSM), 12, 22-23, 28, 38, 57, 86
femme, 24-25
France, 42, 44, 50-51
Front de libération national (FLN), 47, 51

G

Gabon, 78
grève, 52, 66, 72, 88
Guadeloupe, 88
Guinée, 66
Guyane, 88

H

Haute-Marne, 36
Haute-Volta, 67

I

immigration, 1
inspecteur territorial du travail, 58
Intérieur, 26, 58
internement, 42-45

J

journée nationale, 40

K

KAIDI (Lakdar), 22

L

La Réunion, 88
Leipzig, 10
Lodi (camp de), 44
Lyon, 34

M

Maroc, 25, 53
Martinique, 88
Mauritanie, 58
meeting, 33, 66
métropole, 38, 49-50
ministère, 51, 86
MITTERRAND (François), 26
MONJAUVIS (Lucien), 16
Moyen-Orient, 33

Yalinga, 82

N

néocolonialisme, 10
New-Bell (prison), 86
Niger, 68
NGOM, Jacques, 87

O

Oran, 32, 44
Oranie, 31, 44
Oubangui-Chari, 75, 79-83
OUDJINA (Driss), 22
Outre-mer, 2, 6, 59, 68

P

Paris, 33, 39
Parti communiste algérien, 47
proposition de loi, 88
procès, 34-35, 71

R

répression, 25, 36-38, 44, 86
Ruiz (André), 23

S

Saint-Leu, 44
scolarisation, 24, 50
- voir aussi enseignement
Secrétaire général, 13, 22-23, 71, 87
sécurité sociale, 59
Sénégal, 56, 58
solidarité, 33, 38, 50, 86
Soudan français, 66-73

T

Tchad, 84
Togo, 62, 74
torture, 46
TOURÉ, (Sékou), 66
tract, 8, 29, 30, 34-35 38, 43, 46-47, 51-52,
56, 64, 71, 78, 87
Tunisie, 54

Y

